

saint-pardoux-soutiers

Cession de parcelles de voirie et dossiers divers

Concernant les autres dossiers, le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers autorise le maire à ester en justice pour demander réparation du préjudice subit concernant une affaire d'escroquerie qui a coûté la somme de 3.176 € à la commune. Le conseil décide également de céder pour l'euro symbolique trois parcelles de « *délaissés de voirie* » sises au lieu-dit « la Grande-Roche », la réalisation de différents travaux de voirie pour un montant de 19.962 € concernant la route des Six-Chemins et la

mise en place d'un contrat de maintenance de l'éclairage public avec la remise en état des quinze postes de commande. La réunion s'est terminée par l'adoption d'une proposition de consultation pour maîtrise d'œuvre avec avant-projet sommaire, sur le projet d'une éventuelle future Maison d'assistantes maternelles pour un montant de 10.000 € et la reconduction du dispositif « argent de poche » concernant les jeunes en lien avec la Maison de l'emploi de Gâtine.